



14ème législature

Question N° : 27470	De M. Rémi Pauvros (Socialiste, républicain et citoyen - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >programmes	Analyse > enseignements technologiques. réforme. conséquences.
Question publiée au JO le : 28/05/2013 Réponse publiée au JO le : 07/01/2014 page : 216		

Texte de la question

M. Rémi Pauvros attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes de plusieurs enseignants et parents d'élèves de sa circonscription concernant la filière sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D). La réforme des formations technologiques industrielles, imposée par le Gouvernement précédent est entrée en application à la rentrée 2012. L'objectif affiché était d'améliorer l'attractivité des formations STI afin de répondre aux besoins de l'économie et de plusieurs secteurs d'activité, notamment le bâtiment et l'industrie. Aujourd'hui, plusieurs dysfonctionnements sont révélés concernant la filière STI2D, à savoir l'absence de reconnaissance de ce baccalauréat par les entreprises d'où la difficulté de trouver un stage, le manque de débouchés post-bac, le manque de moyens affectés, le contenu des enseignements qui semblerait-il est insuffisant. Cette situation a pour conséquence de faire naître des craintes quant à l'avenir des élèves de cette filière. Il souhaiterait donc connaître ses intentions afin de remédier à ces difficultés pour permettre à ces jeunes de pouvoir disposer d'un baccalauréat de qualité correspondant aux besoins des entreprises.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la récente réforme du lycée, la série STI (sciences et technologies industrielles) préparant au baccalauréat technologique a été remplacée par les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) depuis la rentrée 2011 en classe de première et la rentrée 2012 en classe terminale. La première session du baccalauréat rénové se tient en 2013. Améliorer l'attractivité des formations technologiques industrielles est un des objectifs de la réforme du lycée. L'augmentation des effectifs scolarisés dans ces séries est plutôt encourageant. En effet, le nombre des élèves de première STI2D issus de la classe de seconde générale et technologique a augmenté de 7,3 % entre les rentrées 2010 et 2012. La réforme des formations industrielles visait également une meilleure préparation des élèves aux études supérieures et une modernisation des enseignements technologiques. Ce sont les raisons pour lesquelles les contenus d'enseignement technologique comprennent désormais une large part d'enseignements transversaux, qui sont le socle commun technologique sur lequel les enseignements de spécialité sont fondés. Ces enseignements transversaux permettent aux bacheliers STI2D de disposer de solides compétences technologiques polyvalentes et ainsi de prétendre accéder à un éventail de formations technologiques supérieures bien plus large qu'auparavant. Le développement de la polyvalence technologique a pour corollaire la moindre spécialisation des élèves, c'est-à-dire leur moindre professionnalisation, ce qui est pleinement cohérent avec la réaffirmation par la réforme du lycée de l'objectif de poursuite d'études supérieures des formations technologiques conduisant au baccalauréat. En conséquence, le baccalauréat technologique n'a pas vocation à constituer un diplôme d'insertion professionnelle qui serait reconnu comme tel par les entreprises. En outre, aucun stage obligatoire n'est prévu en série STI2D. Les



moyens affectés à la série STI2D, avec 32 heures hebdomadaires obligatoires et une enveloppe pour enseignements en effectif réduit proportionnelle au nombre d'élèves dans un rapport de 16 heures pour 29, sont parmi les plus importants au lycée général et technologique. Les heures d'enseignement attribuées aux élèves concernés sont donc très au-dessus des standards de l'OCDE, puisque c'est déjà le cas de la moyenne française. S'agissant des moyens matériels fournis aux élèves par les conseils régionaux, il convient de souligner l'exceptionnel effort consenti par ces derniers pour accompagner une filière d'enseignement industrielle qui est porteuse d'espoirs du point de vue du redressement de la productivité des économies locales. Si la réforme du lycée a été conçue afin de créer les conditions de la réussite scolaire et professionnelle de chaque bachelier, elle n'en reste pas moins perfectible. Comme les autres formations des lycées d'enseignement général et technologique, les formations technologiques industrielles feront l'objet d'une évaluation après la première session du baccalauréat rénové, en 2013, en vue d'un bilan complet de la réforme du lycée et feront l'objet des ajustements nécessaires.